
**Vous souhaitez
diversifier
votre activité
de conseil ?**

**Offrez un service
complémentaire à vos clients
entrepreneurs**

Obtenez le label des correspondants



**CERTIFIÉ
CrediPro**

Pourquoi obtenir le label Correspondant Certifié CrediPro ?



CERTIFIÉ
CrediPro

Vous êtes conseiller en gestion de patrimoine, expert-comptable, consultant, agent d'assurance ou courtier particulier, confronté à des demandes de financement professionnel ? Ou bien tout autre métier pour lequel votre expertise vous

amène à accompagner des chefs d'entreprise ?

Vous avez alors sûrement été amené à constater les difficultés que peuvent connaître les entrepreneurs dans leur recherche de financement.

Désormais, grâce au label *Correspondant Certifié CrediPro*, proposez un service complémentaire à vos clients en les accompagnant dans leur recherche de financement !

Qu'offre le réseau CrediPro ?

● Une marque

En rejoignant les labélisés « Correspondants Certifiés CrediPro », vous disposez d'un ensemble d'outils de communication permettant de valoriser votre association au leader du marché.

● Un outil

Nous vous donnons accès à un logiciel métier simplifié, vous permettant d'intégrer et de transmettre facilement l'ensemble des informations nécessaires au montage du dossier de financement.

● Une expertise

Une fois votre dossier complet, nos franchisés CrediPro accompagnent, avec vous et pour vous, vos clients dans la finalisation du dossier et dans l'intermédiation avec les banques et autres organismes financiers, et ceci se fera sans perte d'énergie de votre part.

● Des résultats

En 2019 notre réseau a obtenu plus de 88% de taux d'acceptation des dossiers présentés.

Quel bénéfice à être Correspondant Certifié CrediPro ?

1

Facilité

Créez une nouvelle unité commerciale clé-en-main avec nos outils et notre accompagnement.

2

Efficacité

Fidélisez vos clients en leur proposant un nouveau service.

3

Rentabilité

Diversifiez votre activité et augmentez vos revenus.

En quoi consiste votre activité complémentaire ?

- ÉTAPE 1** ● Vous renseignez le besoin de financement de votre client dans notre logiciel métier.
- ÉTAPE 2** ● Vous récoltez les pièces justificatives nécessaires auprès de votre client que vous téléchargez dans le logiciel.
- ÉTAPE 3** ● Un courtier CrediPro de votre département, est désigné comme votre interlocuteur unique et se charge de finaliser le dossier financement en lien avec votre client.
- ÉTAPE 4** ● Le courtier CrediPro se charge d'établir la relation entre nos partenaires financiers et votre client, jusqu'à l'accord bancaire et le déblocage des fonds.

Quelles sont les conditions d'accès ?

- Contrat de partenariat avec CrediPro France.
- Un questionnaire validant un minimum requis de connaissances financières.
- Un stage de formation à l'utilisation de CrediSoft* et à la compréhension des enjeux si nécessaire.
- Un droit d'entrée modéré.
- Une redevance mensuelle fixe d'utilisation de CrediSoft et du support du réseau.

Comment êtes-vous rémunéré ?

Vous fixez les honoraires en fonction des règles du marché, honoraires qui seront partagés entre vous et le franchisé en charge du dossier client.

Rejoignez le réseau n°1 du courtage en financement professionnel

Qu'est-ce que CrediPro ?

Premier réseau national de courtage en financement professionnel, créé il y a plus de **10 ans**, et fort de plus de **40 courtiers franchisés**, CrediPro a développé un véritable savoir-faire dans l'accompagnement des chefs d'entreprise dans l'obtention de financements. Sur le territoire national, nos franchisés fournissent un accompagnement à haute valeur ajoutée avec une volonté réelle d'être à la fois pragmatiques et efficaces.

CrediPro en chiffres

L'enseigne accompagne chaque année **1 500 entrepreneurs** dans leur recherche de financement. En 2019, ce sont plus de **366 millions d'euros de projets** qui ont été financés au travers de nos **117 conventions bancaires**. En moyenne, le taux d'intérêt obtenu par nos courtiers est inférieur de 0,38% aux taux présentés par la Banque de France et les délais d'obtention raccourcis de 30% environ.

Qui sont nos clients ?

Nos clients sont des PME, TPE, artisans, professions libérales, franchisés ou investisseurs. Ils sont à la recherche de financement pour :

- la création ou la reprise d'entreprise,
- la reprise de fonds de commerce,
- l'acquisition de murs professionnels,
- le rachat de parts sociales,
- le montage de LBO,
- l'achat de matériel
- la réalisation de travaux.



CrediPro

CrediPro France SAS
15 avenue de Villiers - 75 017 Paris
Tél. : 01 53 20 64 40 - email : correspondants@credipro.com
franchise.credipro.com